Ami du Clergé du 3 décembre 1931

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Cours de prônes sur les Sacrements *(fin)*. — XXIII. Le sacrement de mariage, 721 — XXIV. Les empêchements du mariage, 723.
Petit Avent sur les Antiennes « O. » — III. 3° Dimanche : *O Rex gentium*, 725. — IV. 4° Dimanche : *O Emmanuel*, 727.
Sur les Epitres du dimanche. — III *3° Dim. de l'Avent :* Le bonheur, 730.
Sermons pour Noël — I. La joie de Noël, 732.
Entretiens sur la vie chrétienne. — CXLVIII. Les séductions du monde, 733.

COURS DE PRONES SUR LES SACREMENTS

XXIII

LE SACREMENT DE MARIAGE

Mes frères,

Le septième sacrement institué par N.-S. Jésus-Christ est le mariage. Je vous en ai parlé longuement il y a quelques années [1], je le ferai plus brièvement cette fois, suffisamment cependant pour obéir au Code de droit canonique qui nous fait un devoir de vous en instruire (can. 1018), et pour vous mettre en garde contre les erreurs si nombreuses et si pernicieuses répandues dans le monde moderne au sujet de ce sacrement.

I

Le mariage est un sacrement institué par Jésus-Christ pour rendre légitime et sainte l'union de l'homme et de la femme et leur donner les grâces nécessaires à leur état.

Il peut être considéré comme contrat naturel, comme contrat civil et comme sacrement.

Considéré comme contrat naturel, le mariage remonte au commencement du monde. C'est en effet Dieu qui l'institua au Paradis terrestre, lorsqu'ayant créé la première femme il la présenta pour compagne à Adam. « Il n'est pas bon que l'homme soit seul, avait-il dit, faisons-lui une aide semblable à lui. » (Gen., II, 18) Et ayant béni ce premier de tous les mariages, il ajouta : « Croissez, multipliez-vous et remplissez la terre. » (Gen., I, 28).

Le mariage demeura jusqu'à Notre Seigneur tel que Dieu l'avait établi. Sans doute, dès le commencement du monde, il est un acte religieux accompagné de prières et de bénédictions, comme nous le voyons par le mariage de Sara avec le jeune Tobie, mais il ne produisait pas de lui-même la grâce comme aujourd'hui. Ce n'était qu'un contrat naturel et non un sacrement. Il continue de n'être que cela chez les infidèles qui ne sont pas soumis aux lois de l'Eglise.

Considéré comme contrat civil, le mariage est la constatation, par le pouvoir civil, du contrat naturel du mariage. Il n'est qu'une formalité imposée par l'Etat. Cette constatation est légitime parce qu'elle assure au mariage ses effets civils, comme la transmission des héritages, l'exercice de l'autorité paternelle sur les enfants, etc Mais elle n'unit d'aucune façon les futurs qui comparaissent devant l'officier de l'état-civil : « Le mariage chrétien, dit en effet le Code de droit canonique, est régi par le droit divin et le droit canonique ; il ne relève du droit civil que pour ses seuls effets temporels. » (can. 1016).

Considéré comme sacrement, enfin, le mariage n'est autre chose que le contrat naturel élevé par Jésus-Christ à la dignité de signe sacré productif de la grâce. Quand ce divin Sauveur lui conféra-t-il ce privilège? Suivant les uns, ce fut aux noces de Cana ; suivant d'autres, ce fut lorsqu'il sanctionna son indissolubilité; quelques-uns prétendent même que ce fut après sa résurrection. Quoi qu'il en soit, Notre-Seigneur a conféré au mariage la vertu de signifier et de produire la grâce, tout comme aux signes sensibles des autres sacrements. Depuis lors, le contrat naturel et le sacrement sont une seule et même chose, de sorte qu'il ne peut plus y avoir pour les chrétiens baptisés de contrat matrimonial valide sans qu'il y ait aussi sacrement. (can. 1012).

C'est ce qu'affirmait déjà le pape Pie IX en ces termes énergiques : « C'est un point de la doctrine catholique que le sacrement n'est pas une qualité accidentelle surajoutée au contrat, mais qu'il est de l'essence même du mariage, de telle sorte que l'union conjugale entre chrétiens n'est légitime que dans le mariage, sacrement hors duquel il n'y a qu'un pur concubinage. »

Vous voyez tout de suite ce qu'il faut penser de l'union libre et même du mariage purement civil et de ceux qui s'en contentent.

II

Que le mariage soit un sacrement, l'apôtre S. Paul le déclare expressément. Ecrivant aux Ephésiens (v, 22 25), il leur déclare que le mari est le chef de la femme comme Jésus Christ est le chef de l'Eglise, que les femmes doivent être soumises à leurs maris comme l'Eglise est soumise à Jésus-Christ et que les maris doivent aimer leurs épouses comme Jésus-Christ a aimé son Eglise et s'est livré pour elle.

Vous le voyez, le mariage est bien un signe sacré, puisque sous tous ses aspects il est le signe et l'image de l'union de Jésus-Christ avec son Eglise. Et comme si ce parallèle ne suffisait pas à prouver ce qu'il avance, S. Paul ajoute : « C'est pourquoi l'homme abandonnera son père et sa mère pour s'attacher à son épouse et tous les deux ne seront qu'une seule et même chair. C'est pour-

[1] Voir la *Prédication* de 1926.

quoi, je vous le déclare, ce sacrement est grand en Jésus-Christ et en son Eglise. »

Sacrement de la Loi nouvelle, le mariage produit la grâce en ceux qui le reçoivent, comme l'union de Jésus-Christ avec son Eglise est source de toute grâce et de toute sanctification pour le monde. « Quand on considère, dit Bossuet, que Jésus-Christ a donné une nouvelle forme au mariage en réduisant cette société à deux personnes immuablement et indissolublement unies, et quand on verra que cette inséparable union est le signe de son union éternelle avec l'Eglise, on n'aura pas de peine à comprendre que le mariage des fidèles est accompagné du St-Esprit et de la grâce et on louera la bonté divine de ce qu'il lui a plu de consacrer de cette sorte la source de notre naissance. »

En chaque sacrement, le signe sacré, le signe sensible, se compose de la matière et de la forme. D'après l'enseignement commun des théologiens, la *matière* du sacrement de mariage consiste en ce que les deux époux consentent mutuellement à se donner l'un à l'autre et la *forme* en ce qu'ils consentent à s'accepter mutuellement l'un l'autre. « Lorsque, debout en face de l'autel et sous les yeux de l'Eglise, dit le P. Monsabré, les jeunes gens qui vont s'unir se donnent la main, ils font et donnent une chose sacrée. Ils disent : « Voulez-vous me prendre ? Je me donne. » C'est la matière du sacrement. Ils répondent : « Je vous reçois pour mien ou pour mienne. » C'est la forme du sacrement. Et lorsque la donation et l'acceptation se sont jointes de part et d'autre, le lien surnaturel est fait, la grâce jaillit, le sacrement est consommé. »

Ce mutuel consentement manifesté selon la forme légale par les parties aptes à contracter fait seul le mariage ; aucune autorité humaine ne peut le suppléer. C'est un acte de la volonté, un contrat véritable par lequel les deux futurs se donnent et acceptent mutuellement le droit perpétuel et exclusif aux actes aptes de leur nature à la propagation de l'espèce. (can. 1081).

Puisque la cause efficiente du mariage est le mutuel consentement régulièrement exprimé par lequel les époux se donnent actuellement l'un à l'autre, il s'ensuit que ce sont eux qui sont les *ministres* du sacrement. Cela ne veut point dire toutefois que la présence du prêtre ne soit pas nécessaire. Si le prêtre n'est pas le ministre du mariage, il en est le témoin officiel : « Pour être valide, dit en effet le Code, le mariage des catholiques doit être célébré devant le curé ou un prêtre délégué par lui et devant deux témoins. » (can. 1094, 1099).

III

Le mariage, avons-nous dit, a été élevé par Notre-Seigneur à la dignité de sacrement pour procurer aux époux les grâces nécessaires à leur état et les aider à accomplir les graves devoirs qui leur incombent. Outre la grâce sanctifiante qu'il augmente (car étant un sacrement des vivants il faut déjà être en état de grâce pour le recevoir), le mariage procure donc aux époux une grâce sacramentelle appropriée à leurs obligations. Or ces *obligations* sont de trois sortes : les unes sont communes aux époux à l'égard l'un de l'autre, d'autres propres à chacun d'eux, les troisièmes enfin regardent leurs enfants.

En premier lieu, les époux doivent s'aimer d'un amour fidèle, chaste, patient, dévoué et surnaturel.

Ils doivent s'aimer d'un amour fidèle. La violation de la fidélité jurée au pied des autels en présence de témoins serait une honte, une injustice et un parjure. Les païens eux-mêmes regardaient l'adultère comme un crime et Dieu, dans la Loi ancienne, ordonnait qu'on punît de mort ceux qui s'en rendaient coupables.

Ils doivent s'aimer d'un amour chaste. « Lorsque des personnes s'engagent dans le mariage en bannissant Dieu de leur cœur et de leur esprit et en ne pensant qu'à satisfaire leurs passions, le démon a pouvoir sur elles. » (Tob., VI, 17). Ainsi parlait l'archange Raphaël au jeune Tobie sur le point d'épouser Sara.

Dans l'état du mariage, les époux doivent également s'aimer d'un amour patient et dévoué. Et combien souvent cette patience et ce dévouement ont sujet de s'exercer ! Or la grâce spéciale du sacrement de mariage aidera les époux à supporter mutuellement leurs défauts, à s'aider dans leurs travaux et leurs infirmités, à se soutenir et à se consoler dans leurs peines, à se garder l'un à l'autre une fidélité inviolable, à s'aimer d'un amour toujours chaste et surnaturel, semblable à celui que Jésus-Christ porte à son Eglise et l'Eglise à Jésus-Christ.

Les époux ont de plus des devoirs particuliers. Le mari doit exercer dignement l'autorité qu'il tient de Dieu. Il doit traiter sa femme avec douceur et respect, pourvoir, suivant sa position, à tous ses besoins légitimes. Ce sont là des obligations dont il s'acquittera d'autant mieux qu'il aura reçu plus abondamment la grâce sacramentelle du mariage et qu'il sera meilleur chrétien. L'épouse, de son côté, doit être soumise à son mari, attachée à son ménage, vigilante, laborieuse, comme la femme forte des Livres Saints ; elle doit être modeste et simple dans ses vêtements et se souvenir que c'est elle qui fait ou défait les maisons. Or, pour accomplir tous ces devoirs, elle a grand besoin du secours de Dieu : c'est le sacrement de mariage qui le lui assure.

Enfin les deux époux auront de graves devoirs à remplir envers leurs enfants si Dieu leur en accorde. Ils devront leur donner une éducation chrétienne qui les forme à la pratique de la vertu, à l'usage de la prière et des sacrements ; ils devront veiller sans cesse sur eux, les corriger si besoin est et leur donner en tout le bon exemple, autant de devoirs fort difficiles, mais qui le deviennent moins lorsqu'on a bien reçu le sacrement de mariage et qu'on est puissamment aidé par la grâce qui en découle.

Vous voyez combien il importe de se *préparer* à ce sacrement lorsqu'on se dispose à le recevoir.

Il faut d'abord apporter une grande prudence dans le choix de la personne qu'on veut épouser, prier Dieu de vouloir bien l'indiquer. « Le père et la mère donnent les richesses, dit en effet l'Esprit-Saint, mais c'est le Seigneur, et lui seul, qui donne à l'homme une femme sage. » (Prov., XIX, 14). Il faut consulter les parents et surtout déférer à leurs conseils.

On doit s'approcher du sacrement de mariage avec une grande pureté d'intention, en n'ayant d'autres vues que celles de Dieu. Or Dieu a institué le mariage pour donner des enfants à la terre et des élus au ciel, il l'a institué pour faire des joies et des épreuves de la vie conjugale un moyen de sanctification, il l'a institué enfin pour procurer à l'homme et à la femme unis légitimement une douce et fortifiante société, une assistance réciproque. C'est dans ces vues que doivent se marier les chrétiens. — « Nous sommes les enfants des Saints, disait le jeune Tobie à Sara son épouse, nous ne devons pas nous marier comme les païens qui ne connaissent pas Dieu. » (Tob., VIII, 5).

Enfin, la préparation immédiate au mariage consiste dans une bonne confession. Le mariage est en effet un sacrement des vivants. Le recevoir en état de péché mortel serait commettre un sacrilège et se priver jusqu'à sa réconciliation avec Dieu de la grâce sacramentelle et des secours qui en sont le fruit. Il est très utile aussi de faire la sainte communion pour recevoir avec plus d'abondance les grâces dont on aura si grand besoin.

N'est-il pas vrai, m. f., que si tous se préparaient ainsi à recevoir ce grand sacrement, les devoirs en seraient plus aisés, les foyers seraient plus unis, les enfants mieux élevés et les époux plus heureux ? Qu'il en soit ainsi pour vous.

XXIV

LES EMPÊCHEMENTS DU MARIAGE

Mes frères,

Le mariage est nécessaire pour donner des enfants à l'Eglise, comme l'Ordre pour lui donner des pasteurs. Mais de même qu'il n'y a pour personne en particulier obligation de recevoir le sacrement de l'Ordre, de même aucune loi ne prescrit le mariage à ceux qui n'en ont pas le désir et qui préfèrent vivre dans la continence. « Il y en a qui ont renoncé au mariage à cause du royaume des cieux, » dit l'Evangile (Math., XIX, 12), et loin de les blâmer, il les loue de s'être voués au célibat afin de ressembler davantage à Notre-Seigneur et de se consacrer plus librement au service de Dieu et du prochain.

Si le mariage n'est prescrit à personne, par contre il est permis à tout le monde et Pie XI, dans sa récente encyclique sur le mariage, le rappelait en condamnant la doctrine contraire appelée « eugénisme. » Toutefois, chez ceux qui veulent recevoir ce sacrement, certaines conditions sont requises que nous allons examiner dans cette instruction.

I

Pour recevoir le sacrement de mariage, il faut d'abord être baptisé, puisque le baptême est la porte de tous les autres sacrements. Voilà pourquoi l'Eglise exige que ceux qui vont se marier présentent au prêtre leur certificat de baptême et que celui-ci ne soit pas rédigé depuis plus de trois mois. Ce certificat doit également mentionner que les futurs ont été confirmés, ce qui suppose qu'ils ont fait leur Communion solennelle. Dans la négative, il convient qu'avant de se marier ils reçoivent les sacrements d'Eucharistie et de confirmation si cela leur est possible. Sans doute, ces deux sacrements ne sont pas absolument nécessaires comme le baptême, mais l'instruction chrétienne qu'ils supposent l'est, et les futurs doivent l'acquérir pour se marier, sinon validement, du moins licitement (can. 1021 et 1033).

Pour recevoir le sacrement de mariage, il faut en second lieu que les futurs soient libres de tout empêchement canonique, et c'est pour s'assurer qu'il n'en existe pas qu'on publie leurs bans (can. 1022). Régulièrement, ces bans devraient être publiés partout où l'un des futurs époux a habité pendant six mois depuis l'âge de quatorze ans (can. 1023). Ils doivent l'être, en tout cas, à moins de dispense de l'évêque, trois dimanches ou fêtes de précepte consécutifs, à la messe solennelle ou à un autre office où il y a grande affluence (can. 1024). Que ceux qui ont l'intention de se marier n'attendent donc pas au dernier moment pour avertir leur curé. Je n'ai pas besoin de vous dire, m. f., que quand vous entendez publier un mariage, si vous connaissez quelque empêchement qui s'oppose à sa célébration, vous êtes obligés de le faire connaître le plus tôt possible. Les futurs, du reste, mieux placés que personne pour les connaître, doivent être les premiers à les révéler, et cela assez tôt pour qu'on ait le temps d'en demander dispense si besoin est.

II

On distingue deux sortes d'empêchements au mariage : les empêchements *dirimants,* qui rendent le mariage nul, et les empêchements *prohibants,* qui le rendent simplement illicite.

Les empêchements dirimants sont :

1° Le défaut d'âge. L'Eglise exige que le futur ait au moins seize ans et la future au moins quatorze ans. Avant cet âge, ils n'ont pas la réflexion suffisante pour contracter un engagement aussi lourd de conséquences que le mariage, ni les forces physiques et morales voulues pour en accomplir les devoirs. Chez nous, le Code civil exige un âge plus avancé et il a raison (can. 1067).

2° Un second empêchement dirimant est l'impuissance où serait un des époux d'accomplir les

devoirs du mariage ou d'en réaliser le but (can. 1068).

3° Un troisième empêchement résulte du lien toujours existant contracté par un premier mariage. Le mariage chrétien possède en effet deux propriétés : l'unité et l'indissolubilité. Dès le commencement du monde, Dieu a établi le mariage entre un seul homme et une seule femme et Notre-Seigneur l'a ramené à sa première institution quand il a dit : « Ainsi ils ne seront plus deux, mais une seule chair. » (Math.. XIX, 6). Depuis N. S. Jésus-Christ, le même homme ne peut donc pas avoir simultanément deux épouses légitimes et à plus forte raison la même femme deux maris.

En même temps qu'il rétablissait l'unité du mariage, Notre-Seigneur en proclama l'indissolubilité en ces termes : « Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni... Aussi je vous déclare que quiconque renvoie sa femme et en épouse une autre commet un adultère, et que celui qui épouse la femme qu'un autre a renvoyée commet aussi un adultère. » (Math., XIX, 6). — « Quant à ceux qui sont déjà mariés, dit de son côté S. Paul, ce n'est pas moi, mais le Seigneur, qui leur fait ce commandement que la femme ne se sépare point de son mari ; que si elle s'en sépare, qu'elle demeure sans se marier... et que le mari de même ne quitte point sa femme. (I Cor., VII, 10). La femme est liée à la loi tant que son mari est vivant. » (I Cor., VII, 39).

Le lien matrimonial subsiste donc tant que vivent les deux époux que le mariage a unis. Aucune autorité humaine n'a le pouvoir de le briser. Sans doute, les époux qui ont de graves raisons de le faire peuvent se séparer de corps et de biens, mais le divorce par lequel l'autorité civile prétend leur rendre leur liberté, briser le lien qui les unit et les autoriser à contracter un nouveau mariage, est absolument incapable de produire ces résultats. Un mariage légitime n'est rompu que par la mort d'un des époux ; tout nouveau mariage contracté avant cette éventualité est nul de plein droit. Par contre, lorsque l'un des deux conjoints est mort, le conjoint survivant recouvre sa liberté et peut validement et légitimement, s'il le juge à propos, convoler à de nouvelles noces.

4° Un quatrième empêchement rendant nul le mariage est la différence de religion. Cette différence peut exister de deux manières : ou bien l'un des deux futurs a été baptisé et l'autre non, ou bien ils ont été tous deux baptisés, mais l'un est catholique tandis que l'autre est hérétique ou schismatique. Dans le premier cas, c'est-à-dire quand un catholique épouse une infidèle, païenne, juive ou mahométane et réciproquement, il y a empêchement dirimant de mariage. Dans le second cas, quand l'un des futurs est protestant, par exemple, l'empêchement n'est que prohibant.

L'Eglise défend sévèrement ces sortes de mariages, à cause du danger de perversion qu'ils constituent pour la partie catholique. Elle ne les autorise que pour des raisons graves et exige la promesse écrite que la partie catholique sera libre de pratiquer sa religion et que les enfants qui naîtront du mariage seront eux-mêmes élevés dans cette religion (can. 1060 et 1061).

5° Les clercs engagés dans les Ordres sacrés ne peuvent pas contracter validement mariage, non plus que 6° les religieux qui ont émis des vœux solennels ou assimilés aux vœux solennels quant au lien qu'ils produisent. Les uns et les autres ne s'appartiennent plus, ils se sont consacrés à Dieu; ils ne peuvent plus se reprendre et recouvrer la libre disposition d'eux-mêmes sans une dispense que l'Eglise n'accorde que très rarement (can. 1073).

7° Le mariage ne peut être valide, en septième lieu, entre un ravisseur et la femme qu'il aurait enlevée en vue de l'épouser, aussi longtemps du moins qu'il la tient sous sa domination.

8° Un huitième empêchement rendant nul le mariage est le crime que commettent ceux qui, durant un mariage légitime, ont commis ensemble l'adultère avec promesse mutuelle de se marier ou qui ont tenté de fait de s'unir en mariage ne serait-ce que civilement. A plus forte raison cet empêchement existe si les malheureux dont je viens de parler ont, pour atteindre leurs fins, assassiné ou contribué à assassiner le conjoint qui les gênait.

9° Le neuvième empêchement, qui est aussi le plus fréquent, est la consanguinité ou, en d'autres termes, la parenté naturelle. Cet empêchement en ligne directe rend le mariage nul entre tous les ascendants et descendants, légitimes ou naturels. En ligne collatérale, elle l'annule jusqu'au troisième degré inclusivement, c'est-à-dire jusqu'aux enfants des cousins germains. Vous connaissez les motifs qui ont porté l'Eglise à instituer cet empêchement. Trop souvent les enfants issus des mariages entre proches parents naissent mal conformés; ils sont sourds, muets ou affligés de quelque autre tare aussi déplorable. L'Eglise, par l'empêchement de consanguinité, veut prévenir ce malheur. Elle a d'autres buts encore. Elle a voulu par cet empêchement contraindre les individus à étendre leurs relations d'amitié et de bienveillance au delà du cercle de leurs parents, rapprocher entre elles les diverses familles qui composent la société, les forcer à se mêler, à se confondre les unes avec les autres et à se partager ainsi les héritages au lieu de les accumuler toujours dans la même famille. Elle a voulu encore assurer le respect que l'homme doit toujours à son propre sang, sauvegarder l'innocence du jeune âge, pourvoir à la pureté des mœurs familiales, au maintien de la décence et de l'honnêteté publique, en enlevant aux membres de la même famille, habitant sous le même toit ou se voyant fréquemment, tout espoir de s'épouser (can. 1076).

C'est dans le même but qu'elle a institué les quatre derniers empêchements dirimants, qui sont la parenté par alliance, la parenté spirituelle, la parenté légale et l'honnêteté publique.

La parenté par alliance en ligne directe, quel qu'en soit le degré, annule toujours le mariage ; en ligne collatérale, elle l'annule jusqu'au second degré seulement. Cette parenté est celle, vous le savez, que le mariage crée entre un époux et tous les parents de son conjoint. La parenté spirituelle ne rend le mariage nul qu'entre le baptisant et le baptisé, le baptisé et ses parrain ou marraine. La parenté légale, qui provient de l'adoption, ne rend le mariage canoniquement invalide que là où le droit civil en a fait un empêchement dirimant et dans la même mesure. En France ce n'est qu'un empêchement prohibant. Quant à l'empêchement d'honnêteté publique, il provient d'un mariage nul ou de relations coupables publiques et notoires. Il rend nul le mariage aux premier et deuxième degrés en ligne directe entre une des parties et les consanguins de l'autre partie.

Les empêchements prohibants, avons-nous dit, sont ceux qui ne rendent pas nul le mariage, mais seulement illicite. Outre l'empêchement de religion mixte et celui de parenté légale, dont nous avons parlé, il existe un troisième empêchement prohibant, celui de vœu. Les vœux par lesquels on s'engage à garder la virginité, la chasteté parfaite, le célibat, de recevoir les Ordres sacrés ou d'entrer dans l'état religieux, rendent donc le mariage illicite tant qu'on n'en a pas été dispensé ; toutefois, si on se marie malgré ces vœux, le mariage est valide.

Certains des empêchements que nous venons d'énumérer, comme la parenté spirituelle, la parenté en ligne collatérale, ont été établis par l'Eglise. D'autres l'ont été par Dieu lui-même. L'Eglise dispense des premiers, mais non des seconds. Il serait trop long de vous exposer ici de quelle manière elle le fait. Lorsque vous croyez être liés par un empêchement quelconque et que vous désirez vous marier, adressez-vous assez longtemps à l'avance à votre curé : celui-ci étudiera le cas et fera le nécessaire pour vous obtenir, si c'est possible, la dispense dont vous avez besoin.

J'ai fini, m. f. Excusez la brièveté avec laquelle je vous ai parlé de ce sacrement au sujet duquel il y aurait tant à dire, mais c'en est assez pour que vous en compreniez l'importance et la nécessité de vous y préparer, vous, jeunes gens qui désirez le recevoir. C'en est assez pour que vous en connaissiez les devoirs, vous, époux qui l'avez reçu. Que Dieu daigne vous accorder à tous la grâce de les remplir. Ainsi soit-il.

FIN

PETIT AVENT SUR LES ANTIENNES « O »

III

3e DIMANCHE : *O Rex gentium*

Mes frères,

Il y a quelques années, un des grands cinémas parisiens annonçait par ses enseignes lumineuses un film retentissant, intitulé : *le Roi des rois*. Ce Roi des rois, dont il déroulait la vie sur l'écran, c'était N.-S. Jésus Christ.

Ce titre, il faut bien le dire, n'a pas été inventé par le cinéma moderne. Celui-ci n'a fait que reprendre un attribut historique du Christ. C'est l'Esprit Saint lui-même qui l'a décerné à Notre-Seigneur : « *Rex regum et Dominus dominantium*, Roi des rois et Seigneur des seigneurs, » a-t-il dit. (Apoc., XIX, 16).

Roi des rois ! A lui seul, ce titre est tout un enseignement. Il indique la suprématie, la transcendance de la royauté du Christ sur toutes les royautés. Il place le Christ au dessus de toutes les autres puissances dominatrices, dans tous les domaines, sur les cœurs mêmes.

C'est l'avènement ou l'extension de ce règne du Christ sur les nations qu'appelle l'Eglise dans l'une de ces grandes Antiennes du temps de l'Avent : « O Roi des nations, objet de leurs désirs, pierre angulaire qui réunissez en vous les deux peuples, venez et sauvez l'homme que vous avez formé du limon. »

L'enfant qui va naître à Bethléem n'attendra ni l'âge, ni l'expérience, ni la consécration du peuple pour régner. Dès les premiers jours de sa venue ici-bas, nous verrons aussitôt ses sujets venir lui présenter leurs hommages et le reconnaître pour roi. Ce seront les bergers et les mages, précurseurs des foules qui plus tard marcheront à sa suite et ne cesseront de l'acclamer, précurseurs surtout du judaïsme et de la gentilité, les deux peuples qui partagèrent le monde au point de vue religieux, et que cette pierre angulaire réunira en un seul — *lapis angularis quœ facis utraque unum :* — le peuple chrétien au service du vrai Dieu.

Il s'en faut pourtant que ce règne soit accepté par les nations comme il devrait l'être depuis la venue de Jésus dans son royaume de la terre.

Faut-il se contenter d'en gémir ?

Non ! « Voulez-vous, disait un éminent prélat, que le Christ règne en haut, sur ce sommet que l'on nomme l'Etat ? Commencez donc par le faire régner en bas, c'est-à-dire dans la majorité des citoyens qui obligera l'Etat à représenter leurs convictions religieuses... Laissez-le donc s'introduire dans chaque âme en particulier, et puis s'introniser dans les familles, et puis au centre des divers groupements sociaux, et, de centre en centre, de foyer en foyer, il régnera sur la cité et de la cité sur l'Etat [1]. »

Et c'est ce à quoi nous invite cette grande Antienne du temps de l'Avent, *O Rex gentium :* à établir le règne de Dieu d'abord au dedans de nous : 1° *dans notre esprit par la foi* en sa doctrine, car il est la vérité : *Ego sum veritas ;* — 2° *dans notre volonté par l'obéissance* à ses commandements, car il est la voie *: Ego sum via ;* —

[1] Mgr Julien, cité par le *Petit Messager du Cœur de Marie*, octobre 1928.

3° *dans notre âme par les pratiques religieuses,* car il est la vie : *Ego sum vita.*

Foi, œuvres, pratiques : voilà le programme complet pour l'établissement du règne spirituel du Christ dans notre vie individuelle et par là dans la vie des nations : *O Rex gentium !*

I. — *Royauté du Christ sur les esprits par la foi*

Le Christ doit régner d'abord sur notre intelligence.

Car il y a une royauté sur les esprits. Elle n'est pas nécessairement un privilège dynastique ; elle n'a pas besoin du faste d'une cour pour rehausser son prestige aux yeux des hommes ; elle n'a pas la lourde charge de lever des armées et de les entretenir pour se tailler un royaume et le maintenir. Elle conquiert le monde par la puissance et la profondeur de la pensée, par la conviction de son éloquence, par la séduction de la parole.

A toutes les époques, des intelligences se sont ainsi imposées à celles de leurs semblables, ont créé des mouvements d'opinion, ont façonné l'esprit de leur génération et de générations successives. Ne citons qu'un exemple, tiré de notre histoire nationale. L'esprit voltairien a régné si profondément en France et à l'étranger pendant les trente premières années du XIX^e^ siècle qu'un des biographes du grand philosophe, Arsène Houssaye, a pu justement intituler la vie de cet homme sans sceptre ni couronne, *Le roi Voltaire*.

Et faut-il souligner l'influence de cette royauté sur la vie des individus et des peuples, son retentissement à larges ondes, sa répercussion universelle ?

Dans les idées régnantes, comme on les appelle très justement, s'originent toutes les fluctuations des âmes et des sociétés. Qu'on en ait conscience ou non, ce sont les idées qui mènent le monde, les idées qui ont cours, qui sont en l'air, qui forment l'esprit de l'époque. Car l'homme est homme par son intelligence ; il voit la vie comme elle la lui montre ; il s'engage par les avenues qu'elle ouvre devant lui.

Eh bien ! cette royauté sur les esprits, dont nous venons de constater le fait et de noter l'influence, n'appartient en droit qu'au Christ et par le Christ à ceux qui ont mandat de l'exercer en son nom. Car notre intelligence est faite pour la vérité, comme notre œil pour la lumière. Et seul le Christ possède la vérité : la vérité sans mélange d'erreur, la vérité entière sans diminution ni mutilation, la vérité totale, celle du temps et de l'éternité.

Sur le témoignage de sa parole, authentiquée par ses prophéties et ses miracles, nous savons qu'il est la vérité, *ego sum veritas ;* qu'il s'est fait homme dans le but de rendre témoignage à la vérité qui s'obscurcissait parmi les fils des hommes, *ut testimonium perhibeam veritati... quoniam diminutæ sunt veritates a filiis hominum ;* qu'il a donné mission à son Eglise de continuer son œuvre de vérité, *euntes docete omnes gentes.*

Il ne règne donc sur une âme qu'à la condition première que cette âme croie les dogmes par lui révélés sur Dieu et sur nos destinées, qu'elle embrasse ses maximes évangéliques, qu'elle se pénètre de son esprit : *Hoc enim sentite in vobis quod et in Christo Jesu.*

II. — *Royauté du Christ sur les volontés par l'obéissance à ses lois*

Le Christ doit régner sur notre volonté.

La réplique d'un de nos derniers rois de France est connue : « Je règne, mais je ne gouverne pas. »

Dans ces conditions, il n'y a plus qu'une royauté de parade. On la garde en vertu de la force acquise, pour ne pas heurter de front l'opinion, pour conserver au sommet de l'Etat l'éclat des réceptions et des fêtes. En réalité, le pouvoir est passé en d'autres mains.

La royauté du Christ, au contraire, est une royauté effective. Elle en a toutes les grandeurs, mais aussi tous les pouvoirs. Il lui appartient de porter des lois, de juger, de se faire obéir.

Dans l'Evangile, Notre-Seigneur nous apparaît investi de ce triple pouvoir législatif, judiciaire, exécutif, qui conditionne la véritable royauté.

Il est *législateur*.

Une loi existe, la loi divine, promulguée sur le Sinaï : le Décalogue. Cette morale, le Christ la fait sienne, il la réédite personnellement, il n'est pas venu, dit-il, la dénoncer, mais la perfectionner : « *Non veni solvere legem, sed adimplere.* » Ces paroles renferment déjà une déclaration de législateur. Mais il y a plus. Il agit comme tel suivant sa promesse, il apporte en effet au Décalogue des compléments : « *Dictum est antiquis... dico autem vobis,* » entre autres la prescription du pardon des injures et de l'amour de nos ennemis. C'est si bien son œuvre à lui qu'il l'appelle « un commandement nouveau, *mandatum novum,* son commandement à lui, *mandatum meum.* » Et toujours il parle de la loi comme de ses commandements, par exemple quand il fait de son observation la véritable preuve de la charité et la condition de la persévérance dans son amour.

Il est *juge*.

Cela encore, il le déclare catégoriquement. Ses ennemis l'accusent d'avoir violé la loi du repos du sabbat, parce qu'il a guéri miraculeusement ce jour-là un paralytique. Le Christ leur réplique qu'il lui appartient d'expliquer et d'interpréter la loi : « Le Père ne juge personne, mais il a donné tout jugement à son Fils. » (Jo., v, 22).

Il possède enfin le pouvoir *exécutif*.

Ses lois ne sont pas paroles en l'air, lettre morte, texte inopérant. Elles portent avec elles leurs sanctions : récompense pour ceux qui les observent, châtiment pour ceux qui les transgressent. Aux premiers son ciel, patrie des saints ; aux autres, condamnation à perpétuité.

Ainsi donc le Christ-Roi entend non seulement régner, mais gouverner. Sa souveraineté n'est pas illusoire, mais véritable. Il réclame la soumission de la volonté à sa morale, aussi bien que l'adhésion des esprits à son *Credo*.

III. — *Royauté du Christ sur les âmes par les pratiques religieuses*

Enfin le Christ doit régner sur les âmes par la pratique religieuse, celle de la prière et des sacrements, car il n'est pas seulement vérité à croire, ni voie à suivre, il est encore la vie : *Ego sum vita*.

C'est une idée fausse de se figurer la morale chrétienne comme une morale uniquement extérieure : on l'assimile alors à la morale mondaine, protestante, pharisaïque. C'est une idée incomplète de se la représenter comme une simple morale intérieure qui règle nos pensées, nos désirs, nos volontés aussi bien que nos gestes, nos démarches, nos paroles, et nous oblige à la même rectitude devant la conscience et devant Dieu que devant l'opinion et devant les hommes. La religion nous prend du dedans : elle est une vie, une vie nouvelle, supérieure, surnaturelle, qui se superpose, s'ajoute ou mieux se greffe sur notre vie purement humaine ou naturelle.

Alors, entrevoyons-nous les conséquences ? Cette nouvelle vie de l'âme a ses lois comme toute vie : lois de naissance, de développement, de renouvellement. Et les pratiques religieuses sont justement les fonctions vitales de cet organisme divin.

Puisqu'il s'agit d'une vie nouvelle, il faudra naître une seconde fois : « *Oportet nasci denuo,* » disait Notre-Seigneur à Nicodème ; et c'est le baptême, le baptême qui ne doit pas être considéré comme une fête de famille à l'occasion de l'enfant, ni simplement comme une sorte d'immatriculation religieuse parallèle à l'état-civil, mais vraiment la naissance de cet enfant à sa vie divine.

Puisqu'il s'agit d'une vie, il y faudra une nourriture appropriée, aussi indispensable que les repas à notre vie corporelle ; et c'est la communion, la communion qui n'est pas pour les petits la fête des enfants, ni pour les grands simple acte de présence et un renouvellement d'adhésion à l'Eglise, à cette société religieuse dont ils font partie, mais la nourriture qui constitue une question de vie ou de mort : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, si vous ne communiez pas, vous n'aurez pas la vie en vous. »

Puisqu'il s'agit d'une vie, il y faudra sa respiration, sans quoi ce serait la mort ; et c'est la prière, qui n'est pas vain murmure des lèvres ni occupation de recluses, vraie fonction vitale absolument nécessaire à l'opération de la grâce : « Priez ;... *il faut* prier, *oportet orare* ;... sans moi vous ne pouvez rien faire. »

Puisqu'il s'agit d'une vie, il y faudra les remèdes contre les maladies... et même une cause de résurrection ; et c'est le sacrement de Pénitence, qui n'est pas une invention de l'Eglise, mais un Sacrement institué par Notre-Seigneur comme le seul moyen de retour à la vie chrétienne : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez et ils seront retenus à qui vous les retiendrez. »

Nous pourrions continuer de la sorte. Mais j'en ai dit assez pour montrer le rôle de la prière et des sacrements dans la vie chrétienne.

Il faut donc se soumettre à la royauté du Christ, jusqu'à se plier à ces pratiques religieuses que tant d'esprits orgueilleux regardent comme des rites extérieurs à l'usage des simples.

* *

Il y avait dans l'ancien cérémonial de l'Eglise de Rouen un usage qui a duré jusqu'en 1867 et qui serait une leçon de choses bien appropriée de cette royauté du Christ qu'appelle la grande antienne *O Rex gentium*.

Les dimanches du Saint-Sacrement, lorsque la procession était de retour à la cathédrale de Rouen, on dressait dans la nef un petit autel qu'on appelait « le joug. » Il était supporté par quatre colonnettes, de façon à permettre au célébrant et aux assistants de passer dessous en s'inclinant. On déposait le St-Sacrement sur l'autel. L'archevêque de Rouen, qui présidait la cérémonie, encensait cet autel à genoux, en chantant l'*Ave verum*, puis, le premier, passait sous lui suivi de tout le clergé, rendant par là hommage à la souveraine royauté de N.-S. Jésus-Christ. Puis c'était le tour des assistants.

Symbole vraiment populaire de ce joug que le Christ nous a invités à prendre sur nos épaules, qui est fait de la foi en sa doctrine, de l'obéissance à ses lois, de l'usage des sacrements qu'il a institués, et qui est en définitive, comme il l'affirme, un joug bien doux qu'il suffit de porter une bonne fois pour trouver le repos de l'âme.

Et il est bien vrai que si des rois de notre histoire ont mérité le surnom de « bons rois », pareil titre convient surtout à ce Roi des nations, dont la royauté est une royauté d'amour et de paix. Ainsi soit-il.

IV

4e DIMANCHE : *O Emmanuel*

Mes frères,

De nobles âmes se sont prises à regretter de n'avoir pas vécu au temps ni au pays du Christ :

> J'aurais voulu tenir l'auberge
> De Bethléem, au temps jadis,
> Afin de recevoir la Vierge
> Et le Maître du paradis [1].

Elles ont rêvé de toutes sortes d'attentions dont elles auraient entouré Notre-Seigneur,... dont elles l'entoureraient s'il daignait redescendre sur la terre. La cantilène du barde breton fait écho à celle du poète normand :

[1] Paul Harel.

Si Jésus revenait au monde,
Le doux Sauveur à barbe blonde,
Le charpentier aux grands yeux doux...
Jésus devrait renaître au monde
Chez nous [1].

Regrets généreux et rêves chevaleresques, mais regrets et rêves qui peuvent et qui doivent devenir des réalités. Nous n'avons rien à envier aux contemporains ni aux compatriotes de Notre-Seigneur, et Notre-Seigneur n'a pas à revenir sur la terre. Il est toujours avec nous, aussi véritablement et réellement qu'aux jours lointains où il naissait dans une étable des montagnes de Bethléem, sous les dehors très humbles d'un frêle petit enfant.

Cette indéfectible survivance du Christ sur la terre, le grand prophète du Messie, Isaïe, l'avait prédite de façon mystérieuse quand, plusieurs siècles à l'avance, il donnait le nom d'*Emmanuel*, c'est-à-dire *Dieu avec nous*, à l'enfant dont il annonçait la miraculeuse naissance : « Voici que la Vierge a conçu, et elle enfante un fils, et elle lui donne le nom d'*Emmanuel.* » (VII, 14) Et c'est sous ce titre, qui parle peut être le plus au cœur, que l'Eglise l'invoque dans la dernière de ces grandes Antiennes que nous avons commentées pendant cette période de l'Avent, tout en réunissant et en répétant, comme pour se résumer avant de conclure, les vocables sous lesquels elle nous l'a déjà présenté : « O Emmanuel, notre roi et notre législateur, l'attente des nations et leur sauveur, venez nous sauver, Seigneur, notre Dieu. »

Comme nous avons déjà écouté l'Eglise qui nous montrait en lui le Christ Sagesse, le Christ Sauveur, le Christ Roi, à la veille de ces si touchantes solennités de Noël, écoutons-la aujourd'hui qui nous montre le Christ Emmanuel, notre Dieu toujours avec nous. Ce sont des choses qu'il faut entendre surtout avec son cœur, pour prendre un sentiment plus vif de cette présence perpétuelle du Christ au milieu de nous, que nous connaissons par la foi. Notre Dieu qui vient sur notre terre ne la quittera plus : il se survivra moralement dans son *Eglise ;* — il se survivra physiquement dans son *Eucharistie.*

I. — *La survivance du Christ dans son Eglise*

« Le Christ et l'Eglise c'est tout un, » disait notre sainte Jeanne d'Arc. Quelle profonde parole ! Et combien notre foi vacillante a besoin d'en prendre conscience !

Passe pour un historien rationaliste de ne voir le Christ qu'au début de l'Eglise, comme fondateur d'une société religieuse abandonnée ensuite à ses propres moyens ! L'Evangile enseigne autre chose : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles. » (Math., XXVIII, 20). Le Christ vit donc divinement en son Eglise par lui-même et par son Esprit, qui est avec lui, comme le Père, dans l'unité de la vie divine.

Il vit dans sa parole pour y maintenir très pure la vérité de son Evangile.

En face des erreurs qui, à travers les siècles, menacent de dévoyer les individus et les peuples, l'Eglise avertit, affirme, condamne. Mais elle n'est que le porte-parole du Christ qui a dit : « Allez donc, enseignez toutes les nations, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé. (Math., XXVIII. 19). Celui qui vous écoute, m'écoute, et celui qui vous méprise, me méprise. (Luc. X, 16). Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain. » (Math., XVIII, 17) Et puisque c'est non sa parole à elle, mais celle du Christ, non une parole humaine, mais une parole divine, la parole solennelle de l'Eglise est infaillible.

Il vit dans la main qui gouverne, pour faire donner le coup de barre qui écarte le navire de l'écueil.

Les empires, les royaumes, les gouvernements s'écroulent. L'Eglise participe à l'immortalité de Celui qui l'anime : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle et je te donnerai les clefs du royaume du ciel, » c'est-à-dire, en somme, sa propre puissance, puisque c'est lui la clef du ciel, comme le chantait l'Eglise dans une autre de ces grandes Antiennes de l'Avent : « *O clavis David*, ô clef de David, ô sceptre de la maison d'Israël, vous qui ouvrez sans que personne puisse fermer et qui fermez sans que personne puisse ouvrir, venez et tirez de leur prison les captifs assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort [1]. »

Il vit dans sa prière à elle et dans la prière de ses membres.

Elle ne demande jamais que *per Dominum nostrum Jesum Christum*, par les mérites et par l'intercession de Jésus-Christ, qui vit auprès de son Père pour s'entremettre en notre faveur · *Semper vivens ad interpellandum pro nobis.* C'est en lui et en son Esprit que nous pouvons dire : « Notre Père qui êtes aux cieux. » (Rom , VIII, 15). Et lui-même l'a dit : « Quand deux ou trois sont assemblés en mon nom pour prier, je suis au milieu d'eux. » (Math., XVIII, 20).

Il vit dans son sacrifice de l'autel, pour s'offrir du même cœur que sur la croix.

Le sacrifice est l'acte par excellence de toute religion, puisqu'il reconnaît de façon explicite le souverain domaine de Dieu sur la création. Mais le sacrifice qu'offre l'Eglise n'est pas son sacrifice : il est celui du Christ. « C'est mon corps, c'est mon sang, » dit-elle sur l'hostie et sur le vin du calice, et non pas : « C'est le corps de Notre-Seigneur, c'est le sang du Christ. »

Il vit dans les sacrements qui ne nous sanctifient que par sa vertu.

[1] Théodore Botrel, *Chansons des clochers à jour.*

[1] Antienne du 20 décembre.

L'Eglise dispense les sacrements, toute la série des sept sacrements, depuis le baptême, au lendemain de notre naissance, jusqu'à l'extrême-onction, à la veille de notre mort. Mais cette eau ne nous purifie, cette parole du pardon ne nous absout, ce saint chrême ne nous assouplit pour la lutte que parce que dans ces sacrements dont se sert l'Eglise, il y a toujours ce même fluide divin qui faisait qu'entre les mains de Notre Seigneur un peu de boue pût rendre la vue à l'aveugle-né (Joan., IX, 6), qu'à sa voix la Samaritaine, Madeleine, le paralytique (Math., IX, 2) fussent pardonnés, que le seul contact de son vêtement guérît une pauvre malade abandonnée des médecins (Math., IX, 20-22). Il faut bien qu'il diffuse sa toute-puissance à travers ces sacrements, autrement, comment ces moyens : un peu d'eau, un peu d'huile, pourraient-ils guérir, fortifier et ressusciter les âmes ?

Il vit dans les âmes par sa grâce.

Il en a donné sa parole formelle : « Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera et nous viendrons à lui et nous ferons chez lui notre demeure. » (Joan., XIV, 23).

Ainsi le Christ se survit dans son Eglise, dans son chef et dans ses membres. Sa parole d'adieu ne nous a pas trompés : « Je ne vous laisserai point orphelins ; je viendrai à vous. » (Joan., XIV, 18). Il est bien l'Emmanuel que l'Eglise invoque pendant ces jours : Dieu avec nous.

Mais il l'est de façon plus intime encore par son Eucharistie.

II. — *La survivance du Christ dans son Eucharistie*

Dans le T. S. Sacrement, après la consécration du pain et du vin, se trouvent véritablement, réellement et substantiellement contenus le corps et le sang de N.-S. Jésus-Christ, avec son âme et sa divinité, par conséquent le Christ tout entier.

Voilà le dogme, l'enseignement de notre foi, ce que nous croyons.

Il est des lieux du monde où les voiles de la foi semblent se déchirer pour nous donner à toucher la réalité même de cette présence du Christ parmi nous.

A Lourdes, par exemple, dans les manifestations du pèlerinage national ou des pèlerinages diocésains, la foule a comme l'impression sensible du passage du Christ, de son action bienfaisante, de sa puissance de thaumaturge. Là-bas, quand s'avance la procession du T. S. Sacrement, si une autre vibration que celle de nos processions de Fête-Dieu précipite les battements du cœur, c'est que les pèlerins ne voient plus uniquement un ostensoir d'or, une hostie, mais, des yeux de leur foi, Jésus lui-même qui passe, qui les regarde, et qui tout à l'heure peut-être va dire à l'un de ces malades rangés en carré sur l'esplanade : « Je le veux, sois guéri. » A ces heures-là on pourrait se croire transporté dix-neuf siècles en arrière, sur les chemins de Palestine, et revivre les scènes racontées dans l'Evangile.

Si nous avions la foi vive qui rend visible l'invisible (Hebr., XI, 27), qui fait voir Dieu en tout et en tous (P. Eymard), qui fait parler à Dieu comme à un homme (Curé d'Ars), ce n'est pas seulement dans l'atmosphère d'une procession du St-Sacrement à Lourdes que nous aurions cette impression, mais partout, dans l'ombre obscure de toute chapelle qui contient un tabernacle comme dans l'enthousiasme d'un cortège eucharistique. Car sous les apparences de la plus petite parcelle d'hostie consacrée, il se trouve réellement avec la même puissance et la même bonté.

Les dehors ne changent rien : ainsi pendant sa vie terrestre la gloire de la Transfiguration n'enveloppait pas un autre Christ que celui qui vécut au milieu de la pauvreté, du dénuement, de la misère même de la crèche.

Moins conscient, nous l'avons pourtant toujours, ce sentiment de la présence réelle du Christ au milieu de nous, par tout ce que nos églises, nos offices, nos manifestations religieuses rayonnent de chaleur, de beauté, de vie. Notre vie religieuse baigne dans une atmosphère lumineuse et tiède, tandis que le froid nous saisit quand nous entrons dans un temple protestant ou dans une église désaffectée. Chez nous c'est la demeure habitée, là c'est la maison déserte.

Pour nous rendre compte de ce sentiment confus, imaginez ce que seraient nos églises sans cette présence eucharistique : des salles de réunions, de conférences, de fêtes, perdues dans l'architecture pareille des immeubles voisins. Car c'est pour élever au Dieu qui les habite des demeures dignes de lui que l'art chrétien a fait surgir ces merveilleuses églises de tout style qui sont encore la plus belle parure architecturale de nos villes et le plus souvent l'unique monument de nos bourgades.

Imaginez ce que serait notre vie spirituelle de pauvres hommes à l'âme doublée d'un corps, sans quelque chose de sensible à quoi se rattacher pour s'élever jusqu'à Dieu : tout au plus une religion à l'usage de quelques philosophes auxquels suffit le monde des idées ; mais pareil affranchissement des sens serait impossible à la foule.

Imaginez notre détresse morale si nous ne pouvions pas à certaines heures nous évader de notre vie trépidante pour nous recueillir dans l'ombre d'une église silencieuse, si nous n'avions pas la certitude de nous agenouiller, de prier, de pleurer devant une présence réelle quoique invisible, si nous ne nous sentions pas, en sortant, enveloppés par un regard plein d'amour et de miséricorde.

Et c'est à dater du jour de sa naissance à Bethléem qu'il est devenu, et cela pour le rester jusqu'à la fin des siècles, l'*Emmanuel,* le Dieu avec nous. Bethléem ! Ce nom signifie *maison du pain* et cette petite ville l'avait reçu à cause de la fertilité des terrains qui entouraient la montagne rocheuse qui la portait. Mais aussi, devons-nous

dire avec tous les docteurs de notre foi, nom prophétique qui annonçait le pain eucharistique dont le Christ revêtirait un jour les apparences afin de réaliser dans la plénitude de son sens le titre que lui avait donné Isaïe et sous lequel nous l'avons invoqué aujourd'hui : *Emmanuel,* Dieu avec nous.

* *

Déjà l'Eglise a fait entendre l'annonce du Messie après lequel nous soupirons depuis quatre semaines : « *Hodie scietis quia veniet Dominus.* Sachez aujourd'hui que le Seigneur va venir et dès le matin vous verrez sa gloire ».

Dans quelques jours elle va dresser sous nos yeux, avec ses crèches traditionnelles, l'évocation touchante de cette naissance parmi nous du Fils de Dieu. Nous nous laisserons prendre au charme de cette représentation naïve. Nos cœurs vont s'émouvoir et s'épancher sans doute dans une plus fervente prière.

Sans répudier ce secours passager du sensible, ravivons surtout notre foi. Elle nous rappellera ce que nous venons de redire : que nous avons plus et mieux que des figures, des images, des représentations : la réalité mystérieuse, mais véritable, le Christ lui-même toujours présent au milieu de nous dans son Eglise et dans son Eucharistie, pour nous éclairer de sa lumière et nous animer de sa vie, l'Emmanuel, Dieu avec nous ici-bas dans l'ombre de la foi avant de l'être là-haut dans le rayonnement de sa lumière et de son amour. Ainsi soit-il.

SUR LES EPITRES DU DIMANCHE

III

3e Dimanche de l'Avent

LE BONHEUR

On s'imagine trop facilement que la religion est sombre et austère. Que des athées, des ignorants, qui toujours ont vécu loin de notre foi, soient possédés d'une telle illusion, cela se concevrait encore à la rigueur. Mais que des chrétiens s'abandonnent à trouver trop lourd le joug que le divin Maître a porté lui-même avant de le placer sur nos épaules, cela est vraiment incompréhensible. Au reste, pour découvrir le véritable esprit du christianisme, il suffit de relire l'invitation inspirée que l'Eglise nous adresse en ce jour : « Réjouissez-vous toujours dans le Seigneur ; je vous le répète, réjouissez vous ! »

I

La caractéristique du chrétien est, en effet, la joie, non pas un de ces caprices éphémères et fous qui ne soulèvent un instant les mortels en délire que pour les laisser retomber, la minute suivante, plus mornes, plus désespérés que jamais, mais un bonheur permanent, certain parce qu'il s'appuie sur des bases divines, inébranlable parce que les vaines agitations humaines ne sauraient avoir prise sur lui.

L'Apôtre nous indique d'ailleurs le motif qui doit inspirer notre allégresse : « Réjouissez-vous, dit-il, car le Seigneur est proche. » Ce mot si simple et si bref contient un immense trésor de consolantes vérités.

Le Seigneur, en effet, est d'abord proche de chacune de nos âmes. Ces âmes qui sont sa création, son bien, sa chose, le péché originel avait tenté de les lui ravir ; nos fautes personnelles, plus d'une fois, l'en avaient exilé. Mais même lorsque nous nous montrons ingrats et criminels, Dieu, Bonté sans mesure, ne peut se résoudre à nous abandonner totalement. Nous le chassons, soit, mais il ne s'éloigne guère. Il se tient aux environs de notre cœur, prêt à répondre au premier, au plus faible appel. Il rôde (si l'on ose employer un tel mot) autour de l'âme pécheresse, avec ses grâces de conversion, avec ses sacrements qui purifient. Réjouissons-nous donc, même si nous sommes coupables, car le Maître est tout près de nous et ne demande qu'à revenir en nous.

A plus forte raison notre bonheur doit-il être intense si, par le fait que nous sommes justes, nous sentons en notre âme la divine présence. Il n'y a rien de comparable à cette douceur de posséder la vérité surnaturelle, qui seule éclaire d'une lumière vraie les événements quotidiens ; il n'y a rien de plus ineffable que de plier sa volonté sous les ordres du Souverain qui ne commande que par amour ; il n'y a rien de plus céleste ici-bas que de se laisser guider et consoler, comme un enfant, par le Père que nous avons au ciel.

Proche de chacun d'entre nous, le Seigneur est encore proche de l'humanité fidèle tout entière, qu'il dirige suivant ses vues mystérieuses et qu'il conduit au port à travers toutes les fluctuations du monde. Sans doute, son règne ici-bas ne se manifeste que très rarement d'une manière sensible. Sans doute, des siècles pourront encore s'écouler avant que la gloire du Très-Haut se révèle à nos yeux éblouis et que le Fils de l'Homme vienne inaugurer son triomphe éternel en jugeant les vivants et les morts. Mais qu'importent quelques-uns de nos pauvres siècles, si fugaces, si vite évanouis, en présence de l'immortalité sans fin ? La foi nous apprend, sans qu'aucun doute soit possible, que toutes les âmes saintes seront un jour réunies à Dieu dans l'apothéose du ciel ; le Seigneur est donc proche de nous, malgré les décevantes apparences contraires. Et c'est cette certitude des sublimes revanches de l'au-delà qui doit assurer notre allégresse tout en nous poussant aux sacrifices momentanés qui sont la condition et le gage de l'impérissable bonheur.

II

La joie du chrétien est faite de douceur. Elle n'éclate pas — généralement du moins — en manifestations impétueuses : elle coule sans cesse

comme l'eau rafraîchissante d'un fleuve. Mais pour que nous puissions goûter à la douceur d'En-haut, il faut d'abord que toute inquiétude soit bannie du fond de notre âme. Si nous ne comptons que sur nous-mêmes pour assurer l'équilibre intérieur de nos facultés, nous serons vite désillusionnés et rapidement punis. Les instincts dépravés, l'orgueil, l'ambition, la volupté, la colère ne tarderont pas à reprendre le dessus et à bouleverser l'harmonieux plan sur lequel la Providence avait fondé notre paix intérieure. Aussi le texte inspiré a-t-il soin de nous mettre en garde : « Ne vous inquiétez de rien ; mais, en toutes choses, faites connaître vos besoins à Dieu, par des prières et des supplications, avec des actions de grâces. La voilà bien, la leçon suprême, qui, à elle seule, suffit à orienter magnifiquement une existence entière. Par nous-mêmes, nous sommes radicalement incapables d'échapper aux embûches qui nous environnent, de nous maîtriser en domptant les tentations, d'acquérir les vertus chrétiennes, de mériter quoi que ce soit pour le ciel. Nous sommes dans la situation du mendiant infirme qui périrait bientôt de misère, sans l'intervention constante de la charité.

Mais la charité du Très-Haut, infiniment supérieure à nos aumônes et à nos pitiés vulgaires, est toujours là pour nous secourir. Il nous suffit de demander pour recevoir. Et si nous savons le prier avec une foi vive, un respect filial, une amoureuse confiance, le Seigneur nous prodiguera les forces les plus puissantes, les richesses les plus somptueuses. Certes, il arrive fort souvent que Dieu n'attend même pas qu'on l'implore : de sa propre initiative, il envoie aux âmes engourdies et douloureuses des inspirations saintes qui sont des grâces de salut. Mais, pour nombreuses qu'elles soient, ces exceptions favorables ne détruisent nullement la règle qui veut que l'on prie. Est-ce, d'ailleurs, trop exiger ? N'est-il pas juste et raisonnable de tendre les mains vers Celui qui peut tout pour nous ? Faisons donc monter nos prières vers le Tout-Puissant, afin qu'il nous affermisse dans la possession du bonheur chrétien.

N'ayons pourtant garde d'oublier que nous serions d'abominables ingrats, si, après avoir tant reçu, nous nous détournions de notre bienfaiteur. On rencontre, dans le monde, de ces gens obséquieux et flatteurs qui vous assaillent de protestations de dévouement tant qu'ils attendent quelque chose de vous, et qui vous tournent le dos aussitôt que, le service rendu, ils n'ont plus à escompter aucun bénéfice. Vous savez combien on les méprise. Efforcez-vous donc de ne pas encourir un blâme analogue — et combien plus grave ! — de la part de Dieu. La prière, sans doute, élève notre âme vers le ciel pour en obtenir des faveurs ; mais elle est aussi le moyen de manifester notre reconnaissance. Notre joie intérieure serait d'ailleurs troublée, fanée, détruite, si les remords de notre conscience nous accusaient d'avoir tenu une si odieuse conduite : savoir dire merci à Dieu est une des conditions du bonheur.

III

Une grande récompense couronnera le petit effort que vous tentez pour obtenir l'aide divine : « La paix de Dieu, qui surpasse toute intelligence, gardera nos cœurs et nos pensées en Jésus-Christ. » Ce n'est pas moi, simple pécheur comme vous, qui ai l'audace de vous donner une pareille promesse. C'est l'Esprit-Saint, toujours, qui l'affirme infailliblement dans l'Epître que le prêtre vient de lire aujourd'hui.

La paix de Dieu ! Comprenez-vous bien ce que cela signifie ? Cela ne veut pas dire, évidemment, que le Seigneur arrangera en ce monde, pour ses élus, une petite existence paisible, dénuée de tracas et uniquement parsemée de fleurs. Le chrétien, comme les autres et plus que les autres, doit lutter et souffrir, d'abord pour se conformer à l'universelle loi, puis surtout pour conquérir ses droits au paradis. Mais il ne combat ni ne souffre à la façon des autres. Ses luttes, à lui, sont le plus souvent intérieures ; même quand il résiste à des adversaires extérieurs, ce ne sont pas ses intérêts matériels qui sont en cause. Il s'oppose à l'avènement du démon en lui-même, généralement, et quelquefois chez les autres. Et même au milieu de ces batailles saintes, il conserve un calme étonnant. Certain de faire ce que Dieu veut, il ignore les angoisses de l'incertitude. Le devoir, pour lui, est net, déterminé, lumineux : « Fais ce que dois, advienne que pourra. »

Il lui arrivera, comme à tout le monde, de connaître la défaite ; mais ces moments ne seront jamais lugubres, parce qu'il sait que « Dieu ne meurt pas » et que la cause à laquelle il se sacrifie aura toujours le dernier mot. De là cette sérénité que nul ennui — pas même la défaillance accidentelle d'une faute commise par faiblesse — n'arrivera à ébranler. *Vir obediens loquitur victoriam* (Prov., XXI, 28) : ce mot, profondément vrai même dans les armées nationales, ne prend toute sa signification que dans la milice du Christ. Et cette devise raffermit tous ceux qui, ayant fait leur possible, s'en remettent, pour les résultats, à la Providence divine.

La paix du Christ, sans nous mettre à l'abri des souffrances, sert admirablement à « garder nos cœurs et nos pensées. » Tel est, en effet, le dessein de Dieu sur nous : il veut que notre affection lui soit fidèle et que notre esprit marche selon ses voies. C'est parce qu'ils ont réalisé en eux-mêmes ce programme que les martyrs ont vaincu les supplices, que tous les Saints ont conquis la béatitude céleste. Nous sommes tous appelés par vocation à la sainteté ; tous, nous pouvons être des élus. A une condition cependant : c'est que nous fassions, pour cela, le nécessaire. Le bonheur infini nous est réservé, pourvu que nous sachions nous en rendre dignes. Qui donc refuserait de peiner un peu, de s'immoler un peu, durant les

quelques années de son existence terrestre, pour obtenir, en retour, une pareille rémunération ?

A l'œuvre donc ! La tâche n'est, j'en conviens, ni toujours plaisante ni toujours aisée. Mais le Christ, qui nous demande de savoir souffrir, nous a donné l'exemple du courage chrétien. A sa suite, ceignons la couronne d'épines ; à sa suite, acceptons les flagellations humiliantes ; à sa suite, portons notre croix. C'est ainsi que nous parviendrons aux splendeurs où il nous convie et que, d'ici quelques années plus ou moins longues, nous nous réjouirons sans fin auprès de lui.

SERMONS POUR NOEL

I

LA JOIE DE NOEL

Evangelizo vobis gaudium magnum.
Je vous annonce une grande joie. (Luc, II, 10).

Mes frères,

C'est cette parole de l'ange aux bergers de Bethléem que je voudrais essayer de justifier brièvement devant vous. Ce n'est pas elle seulement, mais toute la liturgie de ce grand jour, avec l'Ancien et le Nouveau Testament, qui nous convient à une sainte allégresse : « *Jerusalem, gaude gaudio magno*. Jérusalem, réjouis-toi d'une grande joie. » Et ailleurs : « *Consolamini, consolamini, populе meus*. Console-toi, console-toi, mon peuple. » (Is., XL, 1).

La joie, c'est sous les figures les plus variées et les plus gracieuses que les saints Livres nous la recommandent en cette fête solennelle : « Les peuples, en ce jour, se réjouiront comme des moissonneurs joyeux de leur récolte, comme des vainqueurs fiers de leur butin et se le partageant. *Lætabuntur sicut qui lætantur in messe, sicut exultant victores quando dividunt spolia.* Car un petit enfant nous est né et un fils nous a été donné. *Parvulus enim natus est nobis et filius datus est nobis.* » (Is., IV, 3 6). Voilà aussi le sentiment que la Sainte Eglise aime à voir dans nos âmes, quand nous entourons de notre amour, de nos adorations, le berceau de Jésus, le Désiré des nations.

Mais, m. f., quelle base donner à cette douce allégresse qui doit faire tressaillir nos âmes en cette grande solennité ? Et quel motif l'humanité peut-elle avoir de s'abandonner à ce sentiment ?

La joie, vous le savez, naît de la satisfaction de nos désirs. Or, en ce jour de la nativité du Sauveur, deux grands désirs de l'humanité vont être pleinement satisfaits : celui de la *Rédemption* et celui de la *déification*.

I

Le premier de ces désirs que l'humanité éprouvait était *celui de la délivrance du péché.*

A l'heure où Jésus-Christ naquit à Bethléem, qu'elle était dure, la tyrannie du péché sur la pauvre humanité ! Et combien les âmes se sentaient malheureuses, enveloppées qu'elles étaient par les ténèbres de la mort morale qui les étreignaient depuis tant de siècles ! Vous savez comment, dans cette société païenne, tous les vices régnaient en maîtres absolus ; l'orgueil, l'avarice, la luxure, la cupidité asservissaient tous les cœurs. Vous savez comment, ne se sentant ni le courage ni la force de lutter contre leurs passions, les hommes, pour en légitimer les excès, les avaient divinisées. S. Paul nous a laissé dans son Epître aux Romains, et en raccourci, le tableau de cette corruption inouïe. C'est en deux mots qu'il résume l'état malheureux du plus civilisé de tous les peuples : « Ils étaient, dit-il, sans Dieu, *Deo odibiles ;* ils étaient sans cœur, *sine affectione.* » (Rom., I, 29-31). Otez Dieu, ôtez tout sentiment d'humanité à un peuple, et comprenez, si vous le pouvez, l'état de ce peuple ; comprenez ce que peuvent être chez lui la vie domestique et la vie sociale. Telle était la situation quand Jésus naquit à Bethléem.

N'oubliez pas aussi que le monde avait parfaitement conscience de la servitude que le péché faisait peser sur lui, de la honte qui lui revenait de ce joug. Et les plus grands hommes de ce temps, l'histoire l'atteste, soupiraient après l'apparition d'un réparateur. Car, à côté du sentiment de sa dégradation et de son indignité, le vieux monde en avait un autre aussi profond, celui de son impuissance radicale à s'affranchir ; il avait la certitude de la complète inutilité de ses efforts pour sortir de cet abaissement où il se voyait plongé. Ni Athènes avec ses légistes et ses philosophes, ni Rome avec ses administrateurs et ses conquérants, n'y pouvaient rien.

Or, cette nuit épaisse du péché va être dissipée, les chaînes de cet esclavage séculaire vont être brisées : « Je vous annonce une grande joie, car un Rédempteur vous est né : *Natus est vobis hodie Salvator.* » Puisque le règne du péché va être détruit, puisque ce grand désir de l'humanité d'être délivrée de son esclavage va être pleinement satisfait, on comprend que les hommes s'abandonnent à l'allégresse. C'est la joie de l'esclave, du malade, de l'ignorant à qui on annonce la liberté, la santé, la lumière.

II

A côté de ce désir, l'humanité en nourrissait un second non moins intense : celui de sa *déification*. Et celui-là aussi va être pleinement satisfait. Par là encore se trouvera justifiée la joie qui nous est tant recommandée en ce jour.

C'est une chose bien étonnante que l'homme, malgré ses misères morales et sa profonde déchéance, porte au plus profond de lui-même un désir, inexplicable peut-être, mais très réel et vraiment indestructible, de grandeur, d'élévation,

et non point d'une gloire et d'une élévation quelconques, mais d'une grandeur divine.

Est-ce que la folie de tant d'empereurs païens se faisant rendre les honneurs divins, ne témoigne pas de ce désir inné de déification qui vit dans le cœur de l'homme ? L'idolâtrie elle-même, avec ses extravagances, n'est-elle pas la preuve de cette impuissance où se trouve l'homme de se passer de Dieu, la preuve du besoin qu'il éprouve de sa présence, du besoin de mêler sa vie à sa vie, de vivre dans un commerce intime avec lui ? « *Eritis sicut dii.* Vous serez comme des dieux, » avait dit le séducteur à nos premiers parents, et sans doute cette assurance leur avait comme donné le vertige et entraîné leur ruine et la nôtre, mais enfin elle avait bien dû trouver un écho quelconque dans leur âme et répondre à un désir, à un besoin réel de grandeur surhumaine. Comment comprendre tant de facilité, tant d'empressement à la croire fondée, à l'accepter ?

Et puis, Dieu qui est notre Père, puisqu'il est notre Créateur, quoi d'étonnant qu'en faisant l'homme à son image il ait donné à notre nature des aspirations qu'il peut seul combler et qu'il y ait creusé comme des vides que lui seul peut remplir ?

Or ce grand désir est sur le point d'atteindre son objet. Si le Verbe se fait homme, n'est-ce pas pour faire des hommes des dieux ? Satan n'attaquait pas l'homme au hasard ; il était sûr d'avance que le coup qu'il allait frapper porterait, car son mensonge aurait pour complice cette aspiration dont toute âme humaine éprouve tôt ou tard le tourment.

La manœuvre de Satan, grâce à la sagesse divine, se retournera contre lui. Il espérait tromper l'homme en lui promettant un avenir chimérique. A sa honte, cette promesse deviendra réalité par la naissance de l'Homme-Dieu. Pour nous diviniser, Jésus-Christ nous fera d'abord vivre en dieux. Il vient pour être notre Rédempteur ; il vient aussi pour être notre nourriture. N'est-il pas le pain vivant descendu du ciel ? Ne dira-t il pas plus tard : « Celui qui mange ma chair demeure en moi et moi en lui » ? L'humanité peut donc se livrer aux transports d'une sainte allégresse ; elle a mille raisons d'accomplir le vœu de l'Eglise. Et si le Fils de Dieu, le Verbe incarné, choisit pour naître la ville de Bethléem, de préférence à toute autre, n'est-ce point parce que Bethléem signifie « Maison du pain » ? Et quel est le pain qui vient soutenir la vie du genre humain et nous transformer, nous changer en lui, sinon l'Enfant de la crèche ?

Pour nous diviniser, enfin, non seulement le Sauveur nous fera vivre en dieux par le moyen de sa chair divine, mais il nous fera de plus agir en dieux, par le moyen du St-Esprit. Désormais, s'il le veut, l'homme aura dans ses actions un autre mobile que la passion ou l'intérêt ; ce n'est plus sous la poussée de la concupiscence qu'il accomplira sa destinée. L'Esprit-Saint dont son âme est devenue le vivant tabernacle, dirigera toute sa conduite, inspirera toute sa vie, et par la sainteté des actions qu'il lui fera accomplir, rendra témoignage qu'il est vraiment le fils de Dieu : *Qui spiritu Dei aguntur, hi sunt filii Dei.* (Rom., VIII, 14).

* *

Tel est le double désir de l'humanité qui se trouve pleinement satisfait, en ce jour de la naissance du Fils de Dieu.

Telle est la raison de cette joie, de cette allégresse que l'Eglise, par sa liturgie, nous montre comme la disposition principale de nos âmes, en cette solennité. Quoi de plus heureux pour nous que de nous savoir délivrés de la lèpre hideuse du péché, et par le don de la grâce et du St Esprit, d'échapper aux puissances de l'enfer ?

Allons donc à la crèche de Jésus avec les bergers, et comme eux, retournons dans la joie en glorifiant Dieu.

Allons-y avec les mages, et comme eux, réjouissons-nous d'une grande joie.

Allons-y avec l'Eglise triomphante, avec l'Eglise souffrante, avec l'Eglise militante et chantons avec les Anges : *Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus bonæ voluntatis.*

ENTRETIENS SUR LA VIE CHRÉTIENNE

CXLVIII

LES SÉDUCTIONS DU MONDE

Nolite diligere mundum.
N'aimez pas le monde.
(I Joan., II, 15).

Si, parmi les obstacles qui nous arrêtent sur le chemin du ciel, je nomme le *monde*, cette manière de le présenter comme un ennemi des âmes ne soulèvera-t-elle dans mon auditoire aucune contradiction ? J'ose à peine l'espérer. De tous les sujets dont on peut traiter entre chrétiens, c'est peut-être celui-ci qui les divise le plus. Quand un prêtre détourne les fidèles de l'amour du monde, de l'esprit du monde, des maximes et des folies du monde, il se trouve toujours, parmi eux, quelqu'un pour le taxer d'exagération ou d'étroitesse d'esprit et pour l'accuser de n'entendre rien aux progrès de la civilisation et de retarder sur son siècle. La bonne harmonie régnait jusqu'alors dans l'unanimité des croyances ; elle se rompt dès qu'il s'agit du monde et fait place à des dissentiments parfois vifs et profonds... Ne vaudrait-il pas mieux s'entendre une bonne fois à cet égard ? Si vous partagez cette opinion, nous essaierons aujourd'hui de nous mettre d'accord. J'éviterai, de mon côté, les appréciations excessives. De votre part, vous reconnaîtrez de bonne grâce, si je réussis à les mettre en évidence, les divergences par lesquelles l'esprit du monde se sépare de l'esprit chrétien et vous ne refuserez pas de faire, entre ces deux esprits,

le choix que commandent à la fois vos intérêts spirituels et les droits de N.-S. Jésus-Christ.

I

Nous ferions peut-être, vous et moi, un grand pas vers l'entente, si nous précisions un peu l'objet de la discussion et si nous établissions une distinction entre les différentes choses qu'on appelle le *monde*.

Dans sa signification la plus large, ce mot sert à désigner l'univers créé. Le monde, ainsi entendu, n'a rien d'odieux. C'est une œuvre divine. « Dieu a fait le monde, » dit S. Paul [1].

Dans un sens plus restreint, quoique très étendu encore, on appelle *monde* l'ensemble des races humaines. Dieu n'a point maudit cet autre monde, non plus que le premier. Il l'aime, au contraire, l'Evangile en rend témoignage [2], et Notre-Seigneur est venu « non pour le condamner, mais pour le sauver [3]. »

Enfin, le mot qui nous occupe reçoit son acception la plus étroite quand on l'emploie pour désigner l'une des catégories ou l'un des groupes principaux entre lesquels se partagent les hommes. Ainsi compte-t-on plusieurs *mondes*, selon qu'on classe les hommes au point de vue des nationalités, de la naissance, de l'éducation, de la fortune, de la culture intellectuelle, des labeurs professionnels, etc. Tels sont, par exemple, le monde aristocratique, le monde littéraire, le monde de la finance, le monde militaire et d'autres encore. Ces différents mondes sont de soi choses parfaitement innocentes La prédication évangélique n'en réprouve aucun. Elle s'adresse à tous, au contraire, avec la même confiance et la même sympathie.

De quel monde parle-t-elle donc, quand elle blâme le *monde* et recommande aux chrétiens de se séparer du *monde ?*

Ici, le mot *monde* répond à une classification d'ordre moral. Il désigne bien encore un certain ensemble d'hommes, mais il les prend dans un état d'esprit et de conscience déterminé. Ce nouveau groupe comprend ceux qu'il est convenu d'appeler les *mondains*, c'est-à-dire, si je ne me trompe, ceux qui prennent dans les maximes en vogue la règle de leurs pensées et dans la mode la règle de leur conduite : dociles serviteurs de l'esprit public, de l'opinion dominante et des usages reçus.

Que le monde ainsi compris mérite un blâme, vous vous l'expliquerez aisément.

En droit, c'est une erreur grossière et capitale d'emprunter aux idées et aux coutumes en faveur parmi les masses populaires la loi des croyances ou des œuvres. Cette loi se trouve beaucoup plus haut, je veux dire : en Dieu et dans l'Evangile venu de Dieu. Oui, Dieu seul possède ce qu'il faut pour guider sûrement l'esprit et la conscience des hommes. Seul, il connaît ce qu'il faut connaître. Seul aussi, il a l'autorité qu'il faut avoir. Quand on subit, sous ce rapport, d'autres influences que la sienne et surtout quand on les met au-dessus de la sienne, on commet une faute, et cette faute dépasse en gravité la plupart des autres fautes. Elle pose un principe d'où sortiront à flots, dans la pratique, les mauvaises conséquences. Et puis, elle dépouille l'Etre souverain d'une de ses plus importantes prérogatives et fait de la mode et de l'opinion une sorte d'idoles.

En fait, la valeur morale du monde, tel que je viens de le définir, et ses rapports avec le christianisme peuvent changer avec les âges et changent en effet, suivant qu'il subit ou repousse l'action de l'Evangile. Au temps où Jésus-Christ a établi son Eglise, il n'eut pas d'ennemi plus déclaré que le monde. Ecoutez-le : « Malheur au monde, disait-il, à cause de ses scandales ! » (Matth., XVIII, 7). — « Le monde me hait. » *(Ibid.*, VII, 7). — « Je ne suis point de ce monde. » *(Ibid.*, VII, 23). — « Je ne prie pas pour le monde. » *(Ibid.*, VII, 9). — Et à ses disciples : « Si vous étiez de ce monde, le monde vous aimerait comme étant à lui ; mais parce que vous n'êtes pas du monde, le monde vous déteste. » *(Ibid.*, XV, 19).

Les apôtres parlaient comme le Maître. A les en croire, « la sagesse du monde est une folie. » *(Ibid.*, III, 19). — « Aimer ce monde, c'est être ennemi de Dieu. » (Jac., IV, 4). — « Le monde est tout entier dans le mal. » (I Joan., V, 19). — « Tout ce qui est dans ce monde est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux et orgueil de la vie. » *(Ibid.*, II, 16).

Ces paroles vous semblent peut-être bien sévères. Elles ne sont que justes. Au temps où elles ont été dites, le monde les méritait. C'était, en effet, le monde pharisaïque ou le monde païen, avec leurs erreurs, leurs superstitions, leur immoralité, leur violente opposition à l'œuvre du Christ ! Les lois, les mœurs, les coutumes, l'opinion, la mode, tout y respirait l'impiété et la luxure. Il n'était pas possible d'être chrétien, à cette époque, à moins de sortir du monde, comme les anachorètes, ou de se cacher à ses regards, comme les habitants des catacombes, ou de mourir sous ses coups, comme les martyrs.

Si, depuis que le christianisme a triomphé des persécuteurs et établi son règne, le monde s'était loyalement et définitivement converti, s'il avait adopté dans toute leur étendue les maximes évangéliques, s'il avait mis ses doctrines et ses usages en parfaite harmonie avec les prescriptions du Sauveur, s'il s'était entièrement affranchi des influences diaboliques auxquelles il avait jusqu'alors obéi, les condamnations portées contre lui et que je viens de rappeler auraient perdu leur raison d'être. L'on pourrait être à la fois très mondain et bon chrétien, et, le monde appartenant à Jésus-Christ, se donner à l'un sans s'arracher à l'autre... Hélas ! le monde n'a voulu subir que dans une

[1] *Deus, qui fecit mundum.* (Act., XVII, 24).
[2] *Sic Deus dilexit mundum.* (Joan., III, 16).
[3] *Non misit Deus Filium suum ut judicet mundum, sed ut salvetur mundus per ipsum* (Joan., III, 17).

mesure trop restreinte cette heureuse transformation. Il n'est point resté, je le sais bien, ce qu'il était au temps du paganisme ; mais il a toujours refusé de devenir totalement chrétien. L'abîme qui le séparait de l'Evangile grandissait ou diminuait d'âge en âge, suivant les tendances et le génie des siècles ; mais il ne s'est jamais totalement comblé. Vous chercheriez en vain, dans l'histoire, un temps où l'esprit du monde se soit de tout point mis d'accord avec l'esprit chrétien. Les meilleures époques ont elles-mêmes laissé, sous ce rapport, quelque chose à désirer.

Aujourd'hui, — car il faut surtout parler d'aujourd'hui, — le monde présente au regard de l'observateur un double spectacle.

D'un côté, ce sont des aspirations et des coutumes tellement innocentes et bonnes que les plus sévères ne peuvent les condamner. Tels, par exemple, ce désir de savoir, cette sympathie pour les investigations scientifiques et les découvertes nouvelles, cette compassion pour les malheureux, cette promptitude à leur porter secours, cet esprit de tolérance réciproque, cette facilité dans les relations sociales, cette urbanité, ces formes polies, qui sont comme autant de traits caractéristiques du monde moderne. Tout cela est excellent et je voudrais que, sous ce rapport, tout chrétien fût homme du monde.

Mais, d'autre part, le monde tombe dans certains écarts que les plus indulgents ne sauraient absoudre.

Ainsi, premièrement, veuillez vous rappeler quelles sont ses *maximes* et apprécier l'esprit dont elles s'inspirent. Vous reconnaîtrez, à n'en pouvoir douter, qu'il s'écarte sensiblement des règles tracées par l'Evangile.

Que veut dire le monde, par exemple, quand il proclame : — qu'il faut que jeunesse se passe ; — qu'on doit jouir de la fortune ; — qu'il faut faire comme tout le monde ; — que toutes les religions sont bonnes ; — qu'il faut profiter de présent ; — que chacun doit penser à soi, et ainsi du reste ? Ces principes servent, malgré leur innocence apparente, à excuser toutes les passions. Lorsqu'on les suit, la jeunesse se passe dans l'impudicité. On jouit de la fortune en se livrant au luxe et à la bonne chère. On fait comme tout le monde en imitant les scandales. Parce que toutes les religions sont bonnes, on se moque de la vraie. Pour profiter du présent, on néglige l'éternité. On pense tellement à soi qu'on en tombe dans l'égoïsme le plus insatiable et le plus grossier. Les proverbes auxquels je fais allusion seraient peut-être susceptibles d'une interprétation moins mauvaise. Mais les peuples ne comprennent et n'observent que celle-là, et elle les conduit fatalement, sinon à la ruine du sens moral, du moins à la perte du sens chrétien.

Et puis, en dehors de ces maximes, le monde a sa manière de juger toutes choses, ou, si vous aimez mieux, son esprit, qui ne s'accorde guère avec l'esprit de Notre-Seigneur. N'avez-vous jamais remarqué avec quelle indulgence il pardonne, comme il excuse et même comme il glorifie, à l'égal d'une prouesse, tel ou tel désordre dont la loi divine fait un crime ?... Ne vous semble-t-il pas aussi qu'il traite sans assez d'égards ces vertus cachées dont le Fils de Dieu nous a tant recommandé la pratique, je veux dire le détachement des choses terrestres, la pauvreté volontaire, l'humilité, la patience, la franchise, la mortification des sens, la virginité, le renoncement à soi-même ? Il les taxe d'exagération ou les tourne en ridicule. « La sagesse, selon lui, consiste à cacher ce qu'on pense, à prêter aux mots un sens qu'ils n'ont pas, à donner le faux pour le vrai et le vrai pour le faux ; ... à rendre au centuple les injures reçues ; à ne rien céder quand on peut résister, et quand on ne le peut pas, à dissimuler en attendant qu'on soit plus fort... Mais dire ce qu'on pense, parler sans calcul, souffrir les injures sans les rendre, prier pour les ennemis, chercher la pauvreté, abandonner ce qu'on possède, tendre l'autre joue à celui qui frappe, n'est-ce point folie aux yeux des mondains ? [1] » C'est pourtant là le conseil et parfois même le précepte de l'Evangile.

Deuxièmement, les *usages* du monde ne sont pas toujours plus irréprochables que son esprit et ses maximes. Il en est de très inoffensifs, je le sais bien. Mais tous ne le sont pas autant. Que les chrétiens observent avec soin dans leur tenue et dans leurs relations, les règles de la bienséance et de la civilité : rien de mieux. Mais je les mets au défi de suivre toutes les coutumes mondaines sans offenser souvent les prescriptions évangéliques. Ne parlons point de celles qui, comme le duel et certaines superstitions, sont devenues l'objet de condamnations ecclésiastiques formelles. Celles même que l'Eglise tolère s'accordent parfois très mal avec les exigences de la vie chrétienne. Suivez donc la mode, par exemple, sans donner au luxe ce qui devrait revenir aux bonnes œuvres, sans vous exposer à la vanité, sans prendre les livrées du vice, sans vous faire pour autrui une occasion de péché, sans blesser et même sacrifier les délicatesses de la modestie.

Essayez donc, sans nuire à votre âme, de fréquenter tous les divertissements du monde, d'assister à tous ses spectacles, de regarder toutes les œuvres d'art qu'il place sous vos yeux, de lire toutes les publications auxquelles il applaudit et de chanter tous les hymnes auxquels il décerne les honneurs de la popularité. Vous me direz si vous avez réussi et, l'eussiez-vous fait, s'il peut être facile à tout le monde d'en venir à bout. L'esprit s'y dissipe et s'y détourne de Dieu. Le cœur s'y amollit. Les passions s'y réveillent. Les sens y reçoivent des impressions dont la conscience triomphe avec peine. Enfin, il s'y trouve tant et de telles séductions que la persévérance en devient extrêmement difficile et demande, soit un miracle

[1] S. Gregorii Magni *Moralia*, lib. X, cap. 16.